

Intitulé

S'approprier et transposer les RBPP,
pour veiller à la qualité de l'offre

Référence

FOR 513

Formateur

Frédéric ARTIGUE
Consultant, formateur et évaluateur

Prérequis

Aucun

Public visé

Tous professionnels des MAS et des
FAM

Lieu

- à Mende en inter
- Sur l'établissement en intra

Prix Inter / par personne *

269 € / jour / personne

Prix Intra / hors

1 470 € par jour

Durée

- 1 journée
- 7 Heures de formation

*Net de TVA par décision d'exonération de la
DIRRECTE OCCITANIE du 03 Juin 2019

F004B

Formation

S'approprier et transposer les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles, pour veiller à la qualité de l'offre

Depuis le 1er janvier 2022, les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) relevant de l'article L312-1 du CASF doivent réaliser une évaluation de la qualité des prestations reposant sur un référentiel unique, élaboré et publié par la Haute Autorité de Santé (HAS), le 10 mars 2022.

Le déploiement d'une démarche qualité dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux revêt un enjeu important au regard des nouvelles exigences du référentiel HAS d'évaluation de la qualité des ESSMS.

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles sont des repères, des orientations, des pistes pour l'action destinées à permettre aux professionnels de faire évoluer leurs pratiques et ainsi améliorer la qualité des prestations rendues aux usagers et mettre en œuvre la démarche d'évaluation.

La direction, les cadres et les salariés d'une organisation doivent se préparer pour répondre aux attendus de la démarche continue de l'évaluation de la qualité en ESSMS. Ils sont encouragés à questionner leurs pratiques, au regard des éléments de cadrage (RBPP), dans le respect des droits des personnes accueillies et en mobilisant leur participation.

Objectifs opérationnels

- S'approprier les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) de la HAS, et repérer les « incontournables », d'un accompagnement de qualité en MAS ou en FAM.
- Promouvoir les droits des usagers, tels qu'attendus par les outils de la loi de 2002 et les RBPP

Objectif pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Connaître les principales RBPP en lien avec le public accueilli : Qualité de vie en MAS-FAM, la Bienveillance, les Attentes de la personne...
- Intégrer les recommandations de bonnes pratiques professionnelles et les attendus de la réglementation afférents au secteur du handicap ; connaître les droits des usagers et les valoriser.
- Appliquer la méthodologie de transposition des RBPP dans les pratiques professionnelles
- Intégrer les RBPP dans la démarche qualité

Contenu

MATIN

Situer les RBPP et pour mieux se les approprier :

- Le cadre réglementaire des RBPP de la HAS
- Les principales RBPP dans l'accompagnement du public
- La recommandation sur la qualité de vie en MAS

APRÈS-MIDI

Respecter les droits des usagers :

- L'évolution des droits
- La mise en œuvre des droits des usagers dans le quotidien
- Les outils de la loi de 2002 et les RBPP

Intitulé

S'approprier et transposer les RBPP,
pour veiller à la qualité de l'offre

Référence

FOR 513

Formateur

Frédéric ARTIGUE
Consultant, formateur et évaluateur

Prérequis

Aucun

Public visé

Tous professionnels dans le
médico-social et le social

Lieu

- à Mende en inter
- Sur l'établissement en intra

Prix Inter / par personne *

269 € / jour / personne

Prix Intra / hors

1470 € par jour

Durée

- 1 journée
- 7 Heures de formation

*Net de TVA par décision d'exonération de la
DIRECTE OCCITANIE du 03 Juin 2019

F004B

Formation

S'approprier et transposer les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles, pour veiller à la qualité de l'offre

Méthodes et moyens pédagogiques

Apports théoriques et réglementaires
Techniques d'animation participatives et méthodes interactives
Powerpoint
Paperboard
RBPP de la HAS
Synthèse et outils HAS
Textes et RBPP de référence

Évaluation des résultats

Nous avons mis en œuvre un dispositif d'évaluation permettant de mesurer la progression des acquis des participants, et d'adapter l'intervention. Pour ce faire, les outils et méthodes à disposition sont :

- Une auto-évaluation initiale de connaissance/compétences : qui permet à chacun de se situer dans sa pratique professionnelle et de cibler ses objectifs et ses besoins en formation.
- Une évaluation par objectif : à la fin de chaque objectif pour mesurer l'acquisition des compétences.